

SUBVENTION AIDE AUX APICULTEURS **Date de publication** : 16/12/2021 **Date limite de dépôt des candidatures** : 15/04/2022**Type** : Subvention**Domaine** : Agriculture et forêts, Environnement**Bénéficiaires** : Professionnel

Il s'agit d'un dispositif d'aide exceptionnelle destiné aux apiculteurs professionnels et semi-professionnels qui ont connu une saison 2021 catastrophique en raison des gelées tardives printanières et des pluies répétées ayant entraîné de mauvaises miellées.

Le dispositif exceptionnel d'aide aux apiculteurs a été approuvé par l'Assemblée départementale lors de la séance du 16 décembre 2021. Il vise à indemniser les apiculteurs disposant d'un SIRET en Seine-et-Marne et ayant déclaré en 2021 au moins 70 ruches.

Le niveau d'aide correspond à un barème en fonction du nombre de ruches et de la perte de production en 2021 par rapport à l'année 2019 (année de référence).

Afin de bénéficier de cette aide, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer **avant le 15 avril 2022**.



Formulaire de demande subvention aux apiculteurs (2021).pdf PDF - 690.29 Ko
(/sites/default/files/media/downloads/formulaire_aide-apicole.pdf)



Règlement d'intervention sur la subvention à destination des apiculteurs (2021).pdf PDF - 375.95 Ko
(/sites/default/files/media/downloads/reglement-intervention_aide-apicole.pdf)